

## **AVIS PUBLIC**

## CONSULTATION ÉCRITE - DÉROGATION MINEURE - 19, AVENUE DU RUISSEAU

AVIS est par les présentes donné:

**QUE** le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 8 février 2021 à 19 h, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 19, avenue du Ruisseau, lequel est érigé sur le lot 1 901 367 du cadastre du Québec.

QUE cette dérogation mineure autoriserait :

- une marge latérale gauche de 0,3 mètre au lieu de 1,5 mètre sur une longueur de 6,29 mètres parallèle à la longueur du lot, longeant un mur existant du bâtiment;
- une marge latérale gauche à la ligne 0 (zéro) au lieu de 1,5 mètre sur deux longueurs de 0,93 mètre perpendiculaires à la longueur du lot, longeant des murs existants du bâtiment,

et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5).

**QUE** conformément aux arrêtés ministériels en vigueur cette demande de dérogation mineure sera soumise à une procédure de consultation écrite de 15 jours suivant la publication du présent avis.

**QUE** les commentaires et/ou questions des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le mercredi 20 janvier 2021, soit :

Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Dérogation mineure – 19, avenue du Ruisseau », à l'adresse suivante: consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca

OU

Par la poste à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Dérogation mineure Bureau du secrétaire d'arrondissement 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600 Montréal (Québec) H2N 2H8

**QUE** la documentation afférente à cette demande de dérogation mineure peut être consultée sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 5 janvier 2021

Le secrétaire d'arrondissement, Chantal Châteauvert